



UBS Schwarztortstr à Berne: l'ASEB condamne la fermeture du site

L'Association suisse des employés de banque a participé à la procédure de consultation ouverte dans le cadre du projet de transfert du personnel du centre de paiement de Berne à Zürich (Opfikon). Avec la commission du personnel, elle a formulé plusieurs propositions dans le but d'éviter cette saignée dans une région durement touchée ces dernières semaines par différentes fermetures d'entreprise (Impression Weber, Wifag, Allianz et Fabrique de carton Deisswil)

1. Des économies sur le dos du personnel

Il y a quelques années, dans un souci d'optimisation des capacités, le trafic des paiements fut transféré de Zürich à Berne et les employés ont dû suivre. Maintenant UBS a décidé de fermer le centre opératif de la Schwarztortstr. à Berne et de renvoyer le centre opératif à Zurich. Cette décision qui sur le papier fait sens et permet d'économiser, coûte en réalité énormément en souffrance humaine, mais aussi en frais divers le plus souvent minimisés ou même oubliés par les restructurateurs : pertes de connaissance, frais de formation, altération de la confiance du personnel restant s'ajoutent aux différents frais de déménagement, d'indemnité de départ et de retraite anticipée et autres dépenses logistiques. La majorité des personnes concernées ne pourra pas accepter un poste dans un des trois centres restants et se retrouvera au chômage. Le personnel touché est en majorité féminin, travaille souvent à temps partiel et perçoit des salaires peu élevés. Dans quelques années, le personnel engagé et formé à Zurich devra-t-il aussi refaire les paquets pour une nouvelle destination?

2. Economiser mais pas à n'importe quel prix

Chaque manager doit prévoir une allocation optimale des bâtiments mais en tenant compte aussi de l'allocation optimale du personnel. Le site de la Schwarztortstr. était en sursis depuis la vente du bâtiment par UBS. Le contrat de location échoit en 2013. Une échéance connue de longue date qui aurait du permettre une transition en douceur plutôt qu'une fermeture abrupte. Le personnel aurait ainsi pu se préparer et des solutions alternatives auraient pu être trouvées, pour celles et ceux qui ne pouvaient pas déménager ou faire les trajets.

3. Une décision irrévocable ?

UBS n'est pas entré en matière sur les propositions émises dans le cadre de la procédure de consultation.

Il faut maintenant intervenir au niveau du canton de Berne afin de préserver les places de travail dans le canton. La promotion économique a été avertie à temps des projets de l'UBS. Des négociations doivent être ouvertes avec UBS afin de trouver une solution qui permette de sauvegarder les intérêts des salariés et du canton. La Suisse est intervenue pour sauver l'UBS. Les responsables politiques peuvent et doivent intervenir afin de sauvegarder les intérêts publics et ceux de la population dont font aussi partie les collaborateurs d'UBS.

Berne, le 22 avril 2010

Contacts pour des renseignements détaillés et photos:

Denise Chervet, Secrétaire centrale ASEB
T +41 79 408 92 40

Peter-René Wyder, Président central ASEB